



HAL
open science

La signification des armoiries françaises à l'Époque moderne : nouveaux axes de recherche

Nicolas Vernot

► **To cite this version:**

Nicolas Vernot. La signification des armoiries françaises à l'Époque moderne : nouveaux axes de recherche. *Revue française d'héraldique et de sigillographie—Études en ligne*, 2020, 2020-5, 24 p. hal-04078248

HAL Id: hal-04078248

<https://hal.science/hal-04078248v1>

Submitted on 25 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	La signification des armoiries françaises à l'Époque moderne : nouveaux axes de recherche
Auteur	Nicolas VERNOT
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	avril 2020
Pages	24 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (2 ^e trimestre 2020)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

**Pour citer
cet article** Nicolas VERNOT, « La signification des armoiries françaises à
l'Époque moderne : nouveaux axes de recherche », *Revue française
d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2020-5, avril 2020,
24 p.

http://sfhsrfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2020_005.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),
Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),
Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**

SIRET 433 869 757 00016

La signification des armoiries françaises à l'Époque moderne : nouveaux axes de recherche

NicolasVERNOT

Nées en contexte aristocratique et guerrier, les armoiries connaissent leur plus grande extension sociale en Europe occidentale au XVII^e siècle, alors qu'elles ont quasiment perdu toute fonction militaire¹. Aux côtés d'une noblesse plus ou moins ancienne, ce sont désormais majoritairement des roturiers qui fournissent les cohortes nouvelles d'armigères² : des officiers royaux et seigneuriaux, des hommes de loi, des marchands et artisans aisés, des médecins et apothicaires, des coqs de villages ou encore des hommes d'Église adoptent des armoiries qu'ils prennent plaisir à arborer. Entamée dès le Moyen Âge, cette extension de l'identité sociale des armigères s'accompagne de transformations sensibles du contenu de l'écu. Cette articulation entre image héraldique et identité sociale à l'Époque moderne constitue un champ d'investigation extrêmement prometteur pour l'héraldiste, qui peut y déceler de nouvelles pistes d'interprétation du contenu des armoiries, et pour l'historien, qui peut dès lors faire appel au blason pour identifier des stratégies d'affirmation ou de compétition sociales individuelles et collectives. Le but de cet article est de présenter quelques perspectives permettant de renouveler la question de l'interprétation des armoiries dans une approche articulant sociologie et sémiologie, axée sur l'idée que les armoiries modernes formulent, à l'aide d'un vocabulaire et d'éléments de syntaxe soigneusement choisis, un discours sur l'individu ou la famille qui en fait usage.

1. UNE DIFFICULTE :

DATER LA PLUS GRANDE DIFFUSION SOCIALE DE L'USAGE DES ARMOIRIES

Dans leur immense majorité, les armoiries françaises étaient librement portées, ce qui laisse à supposer qu'elles furent composées dans le cercle familial ou ses environs immédiats. Les concessions et augmentations royales étaient statistiquement extrêmement rares, et leur fréquence ne semble jamais avoir dépassé 1 % de l'ensemble des armoiries

1. Sur l'apparition des armoiries, Michel PASTOUREAU, « L'apparition des armoiries en Occident. État du problème », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 134-2, 1976, p. 281-300 et Jean-François NIEUS, « L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre (1100-1160) », *Journal des savants*, 2017-1, p. 93-155.

2. Nous utilisons ce néologisme bien commode avec le sens de « porteur d'armoiries ».

en usage dans le royaume³. Les armoiries sont apparues d'abord dans la haute noblesse avant de s'étendre aux autres combattants, puis aux non-combattants : les femmes dès le XII^e siècle, puis, au cours des siècles suivants, les ecclésiastiques, les riches marchands, les artisans, voire les paysans⁴. Il est généralement admis que c'est vers le milieu du XVII^e siècle que l'usage des armoiries connaît, en France et dans l'ensemble de l'Europe occidentale, sa plus vaste extension sociale⁵. L'existence de cette tendance générale semble pouvoir être confirmée à la lueur de plusieurs éléments.

En France, les sources héraldiques du XVII^e siècle sont particulièrement nombreuses et, à partir de 1696, les vastes moyens déployés dans le cadre de l'*Armorial général* pour recenser et taxer les porteurs d'armoiries constituent en tant que tels un bon indice de la diffusion de l'usage du blason bien au-delà de la seule noblesse⁶. Les quelques études régionales diachroniques à notre disposition viennent conforter cette impression : en Franche-Comté comme dans le Limousin, c'est bien au XVII^e siècle que les armoiries portées sont les plus nombreuses⁷. Même s'il faut tenir compte du fait que les sources médiévales sont quantitativement moins abondantes que les sources modernes, des documents tels que les sceaux ou les dalles funéraires permettent de mesurer l'extension sociale de l'usage des armoiries à partir de séries étalées sur plusieurs siècles. Ajoutons enfin que c'est également le constat que dressent, souvent pour le déplorer, un certain nombre de théoriciens du blason, dès la fin du XVI^e siècle et plus encore au siècle suivant⁸. Par exemple, en 1620, André Favyn, auteur d'un traité intitulé *Le théâtre d'honneur et de chevalerie*, affirme que l'« honneur de porter escus c'est-à-dire armes, n'appartient qu'aux nobles d'extraction et il n'y a pas cent ans que ceux qui n'estoient pas de condition noble, estoient punis par de grosses amendes, s'ils s'ingéroient d'en porter[...]. Aujourd'hui, il n'y a si petit marchand et artisan qui ne veuille contrefaire le noble et se donner des armes, la plus part faulsement faites et pirement blasonnées »⁹. Bien que non étayée juridiquement, l'opinion de Favyn reflète un courant idéologique partagé par un certain nombre d'auteurs qui considéraient que l'usage des armoiries devrait être réservé à la noblesse, dont le blason manifestait l'essence même¹⁰.

Mais il faut bien admettre que l'on manque cruellement d'études d'ensemble permettant de rendre compte de la diffusion géographique et sociale d'un phénomène qui n'a peut-être rien de linéaire et synchrone d'un lieu à l'autre, et pour lequel nous demeurons extrêmement tributaires de sources très lacunaires. Par exemple, la plupart des armoriaux médiévaux participent de l'énonciation d'un discours de classe et omettent les armoiries roturières, pourtant attestées par les sceaux, les dalles funéraires et le bâti. En

3. Cette estimation repose sur la consultation de plusieurs dizaines d'armoriaux français modernes.

4. Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1979, p. 47-52 ; NIEUS, « L'invention des armoiries en contexte... » (cité n. 1).

5. Michel PASTOUREAU, *Figures de l'héraldique*, Paris, 1996, p. 30.

6. Rémy MATHIEU, *Le système héraldique français*, Paris, 1946 ; Nicolas VERNOT, *L'Armorial général de 1696 et son application en Franche-Comté*, Versailles, 2003.

7. Jacques JALOUNEIX, « L'héraldique du Limousin du XII^e au XXI^e siècle », thèse de doctorat (histoire moderne), École Pratique des Hautes Études, Paris, 2012 ; VERNOT, *L'Armorial général...* (cité n. 6), p. 15-18 et 153-161.

8. Yvan LOSKOUTOFF, « Entre l'honneur et la bassesse : les armes parlantes dans l'*Armorial général* de Louis XIV », *RFHS*, n°67-68, 1997-1998, p. 39-62.

9. André FAVYN, *Le théâtre d'honneur et de chevalerie, ou l'histoire des ordres militaires des roys et princes de la chrestienté, et leur généalogie ; de l'institution des armes et blasons ; roys, héraulds et poursuivants d'armes ; duels, joustes et tournois, et de tout ce qui concerne le faict du chevalier de l'ordre*, Paris, 1620, t. I, p. 27.

10. Outre FAVYN (*ibidem*), voir l'introduction de Pierre PALLIOT, *La vraie et parfaite science des armoiries*, Paris-Dijon en 1660, rééd. Paris, 1979.

outre, sceaux et armoriaux constituent les principales sources pour l'héraldique médiévale : mais quelle est la proportion de sigillants dont le sceau est perdu, et au-delà, quelle est la proportion d'armigères qui n'eurent jamais de sceaux, se contentant d'arborer leurs armes sur des biens dont il ne reste plus rien aujourd'hui ? Au quotidien, c'est sur le bâti et sur les objets domestiques que se déployaient bon nombre d'armoiries aujourd'hui disparues avec leur support matériel.

Peut-être faut-il envisager que derrière l'énonciation d'une tendance générale, à savoir une extension continue de l'usage des armoiries hors de la noblesse à partir du XIII^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle, se cachent des disparités locales assez marquées.

Dans des provinces telles que l'Île-de-France, l'Artois, la Flandre ou encore l'Alsace, il semble que le développement de l'héraldique roturière dès le Moyen Âge ait été lié à l'essor commercial et urbain, dans des régions où la compétition sociale et le besoin d'identification étaient plus importants que dans les zones moins densément peuplées, au maillage urbain plus lâche, à l'activité économique plus modeste, telles que, précisément, la Franche-Comté ou le Limousin cités précédemment. Mais il faut bien admettre que les études manquent, qui permettraient, région par région, de mieux cerner le phénomène et de mesurer la pertinence d'une corrélation entre développement de l'héraldique roturière et dynamisme urbain.

En Suisse occidentale, la richesse documentaire des armoriaux à notre disposition permet d'établir que l'héraldique roturière apparaît timidement au XIV^e siècle, devient moins rare au siècle suivant, avant de se diffuser pleinement au cours de l'ensemble de l'Époque moderne ; mais les armoiries de paysans ou de vigneron ne semblent pas antérieures à la fin du XV^e siècle, avec d'importantes disparités à l'intérieur de l'espace suisse romand¹¹. En France, que savons-nous de l'apparition et de la diffusion de l'héraldique roturière en milieu rural ? Quasiment rien. Si la Normandie médiévale a livré de très nombreux sceaux de villageois, le fait que les emblèmes sigillaires de paysans, à la différence de ceux des nobles et hobereaux locaux, ne figurent jamais dans un écu, montre que ces usages emblématiques différenciés concourent à dessiner une ligne de démarcation sociale séparant les armigères des *laboratores*¹². La même tendance semble s'observer ailleurs en France. Même si une enquête systématique mériterait d'être menée, les relevés de sceaux ou d'armoiries à notre disposition suggèrent que la plupart des régions françaises semblent ignorer complètement l'héraldique paysanne avant l'extrême fin du Moyen Âge, voire le début de l'Époque moderne. Il est même possible que certaines aires en aient complètement ignoré l'usage durant tout l'Ancien Régime, le port du blason constituant précisément, pour les élites rurales ou urbaines, un signe de leur distanciation sociale vis-à-vis de la paysannerie.

De fait, les sources semblent suggérer que les attitudes face à l'héraldique ont pu fortement varier à l'échelle locale : par exemple, on est surpris de constater, par le prisme des armoriaux, des archives, ou *in situ*, que certains bourgs abritent de nombreuses armoiries, alors que d'autres au profil socio-économique a priori similaire semblent en

11. Olivier CLOTTU, « Les armoiries des bourgeois, artisans et paysans en Suisse occidentale du XIV^e au XVI^e siècle », dans Hervé PINOTEAU, Michel PASTOUREAU et Michel POPOFF (dir.), *Les armoiries non nobles en Europe : XIII^e-XVIII^e s.*, actes du III^e colloque international d'héraldique, Académie internationale d'héraldique, Montmorency, 19-23 sept. 1983, Paris, 1986, p. 21-38.

12. Pour une mise au point récente sur cette question : Christophe MANEUVRIER, « Emblématique villageoise et culture politique à travers les pratiques sigillaires de Normandie (XIII^e-XIV^e siècle) », dans Frédéric BOUTOULLE et Stéphane GOMIS (dir.), *Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'Époque moderne*, Toulouse, 2020, p. 77-86.

être quasiment dépourvus¹³. Dans telle église rurale, les dalles funéraires roturières armoriées sont nombreuses alors que dans les sanctuaires des paroisses voisines, les pierres tombales de défunts au statut social équivalent sont dépourvues d'écu, même martelé. Tout se passe comme si dans certains endroits, à certains moments, des seuils avaient été franchis qui ne le furent pas ailleurs : ici, une certaine retenue amène les artisans à s'abstenir d'armoiries, mais là, qu'un seul s'avise à prendre des armes, et tous ses voisins, soucieux de ne pas se laisser distancer socialement, vont lui emboîter le pas.

Il n'est pas exclu qu'en des lieux et des moments donnés, le contexte socio-économique ait été favorable à l'apparition de véritables « poussées de fièvre héraldique » étendues sur quelques générations, voire quelques décennies, mais qui invitent à considérer différemment la question de la chronologie de la diffusion des armoiries chez les roturiers. Dès lors, il est possible que l'histoire de la diffusion sociale des armoiries ne soit pas parfaitement assimilable à une courbe en cloche qui culminerait partout au XVII^e siècle : même si cette tendance semble valide de manière très générale à l'échelle du royaume (et sans doute de l'Europe occidentale), il est probable qu'une cartographie affinée ferait apparaître, pour chaque période considérée, la coexistence de zones de forte et de faible diffusion sociale des usages héraldiques, donnant au royaume de France l'aspect d'une peau de léopard aux taches plus ou moins permanentes et mobiles au fil des siècles.

Même si les mécanismes de dissémination sociale de l'héraldique demeurent mal connus, il n'en demeure pas moins que le blason, loin de devenir obsolète à l'Époque moderne, affiche au contraire une vitalité surprenante. L'héraldique moderne n'apparaît alors pas tant comme une survivance médiévale que comme une pratique sémantique réactualisée en permanence sous la pression de nouveaux rapports sociaux qui contribuent à en redéfinir aussi bien les fonctions que le contenu.

2. DES SOURCES D'INSPIRATION RENOUVELEES

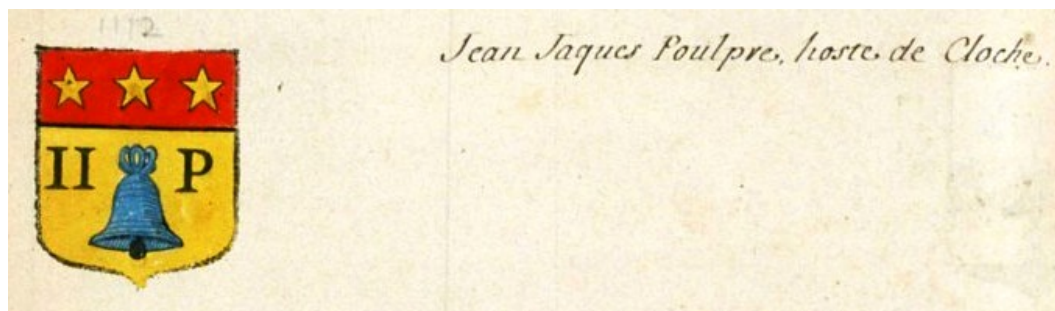
Qu'elle remonte au Moyen Âge ou à l'Époque moderne, l'extension du nombre des porteurs d'armoiries implique de nouvelles sources d'inspiration, reflétant des cultures, des pratiques, des préoccupations ou des valeurs étrangères à la vieille chevalerie, même si la volonté d'imitation des armes nobles préexistantes demeure prégnante. On a donc bien là à faire à un processus d'appropriation complexe, en tension entre le modèle chevaleresque et des reformulations symboliques propres aux nouveaux groupes sociaux adoptant l'usage des armoiries.

Les allusions professionnelles

Pour les artisans aisés, l'adoption d'armoiries à contenu professionnel avait un intérêt pratique. Jouant le rôle d'enseignes, les écus sculptés et peints de couleurs vives constituaient un moyen efficace pour attirer l'attention du passant et lui indiquer ce qui était offert en boutique, un phénomène qui aboutit à une relative standardisation de cette héraldique professionnelle : compas, équerre et masse indiquaient un maître maçon, une

13. Il s'agit là de différences que les destructions de la Révolution ne permettent pas d'expliquer. En bien des endroits, la persistance des écus, même effacés ou martelés, permet de mesurer l'abondance du décor héraldique autrefois présent dans le paysage.

paire de forces un drapier, une roue un charron, une marque linéaire ou une balance un marchand¹⁴. Tandis que les armoiries modernes arborant des marques de marchands et des outils de maçon se voient un peu partout en France, l'héraldique artisanale est plus répandue et plus diversifiée dans les régions fortement urbanisées telles que la Flandre et l'Alsace¹⁵.



*1. Armoiries déclarées par Jean-Jacques Poulpre.
Armorial général, vol. XXX (Provence II), p. 1866
(BnF, Manuscrits, Français 32256).*

Certaines armoiries dérivait clairement d'enseignes servant à identifier des auberges. Par exemple, à Marseille, l'*Armorial général* consigne les armes déclarées par Jean-Jacques Poulpre, « hoste de la Cloche », *d'or à la cloche d'azur bataillée de sable, accostée en chef des lettres II à dextre et P à senestre, aussi de sable, sous un chef de gueules à trois étoiles d'or (fig. 1)*¹⁶. Des exemples similaires se rencontrent ailleurs en France. Il convient de souligner toutefois que le succès de cette héraldique professionnelle ne saurait résulter uniquement de son aspect utilitaire : la présence d'armoiries explicitement roturières sur des dalles funéraires révèle qu'elles participent également de l'affirmation sociale du porteur en sein de sa communauté.

Même si nous ne savons quasiment rien de l'héraldique paysanne et vigneronne à l'Époque moderne, on peut se risquer à quelques constats. D'une part, comme indiqué plus haut, il semble que les pratiques aient grandement différé d'une région à l'autre : c'est ce que suggère, notamment, la consultation de l'*Armorial général*, qui, dans certaines généralités, ne comporte aucun écu de laboureur désigné comme tel, alors que quelques-uns sont mentionnés en Île-de-France, avec des écus d'inspiration souvent céréalière ; toutefois, les armoiries enregistrées par le laboureur Nicolas Jumel, ornées de rames et d'une ancre renvoyant à la navigation fluviale, suggèrent un paysan activement impliqué dans le négoce, cas qui souligne l'ambiguïté des identités sociales consignées

14. Nicolas VERNOT, « Armoiries et emblèmes de métiers sur les façades de Fondremand (XVI^e-XVIII^e siècles) : inventaire et analyse », *Haute-Saône SALSA : Histoire Patrimoine Généalogie*, suppl. au n°59, 2005, p. 29-48.

15. Maurice RUCH, *Alsace : les artisans d'hier et leurs emblèmes*, Sarreguemines, 2001, Claude JEROME, *Les emblèmes de métier en Alsace*, Strasbourg, 1987, Christine MULLER, *Emblèmes de métiers en Alsace*, Strasbourg, 2016, vol. 1 : de « Agriculteur » à « Maréchal-ferrant ».

16. *Armorial général*, vol. XXX (Provence II), p. 1174 et 1866 (BnF, Manuscrits, Français 32256). Afin de ne pas fausser le raisonnement, nous précisons que toutes les armoiries tirées de l'*Armorial général* de 1696 utilisées pour étayer le présent article ont été portées et déclarées par leur propriétaire, et non créées et imposées d'office par les commis de d'Hozier.

dans l'*Armorial général*, et ailleurs (fig. 2). Quant aux vigneronns, ils semblent absents de ce recueil, alors que dans certaines régions de l'Est de la France telles que la Franche-Comté et l'Alsace, l'étude du bâti et des dalles funéraires suggère qu'à fortune égale, les vigneronns ont été aux XVI^e et XVII^e siècles proportionnellement davantage enclins à faire usage d'armoiries que les laboureurs, ce qui, d'un point de vue sociologique, évoque une identité professionnelle viticole mieux assumée ou valorisée socialement que le travail de la terre. Mais tous ces exemples montrent combien notre connaissance des armoiries paysannes et vigneronnes est tributaire de sources bien plus parcellaires et aléatoires que ne le sont celles nous renseignant sur l'héraldique noble, documentée par de nombreux recueils et artefacts.



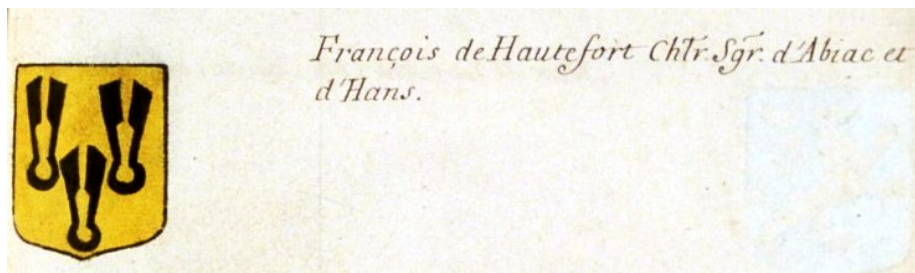
2. Armoiries déclarées par des laboureurs.
Armorial général, vol. XXV (Paris III), p. 199
 (BnF, Manuscrits, Français 32252).

Il est inexact d'affirmer que les armoiries roturières ne se distinguent jamais des armoiries nobles : beaucoup d'armoiries artisanales se reconnaissent au premier coup d'œil, sans grand risque d'erreur. En effet, un certain nombre de roturiers opèrent des choix héraldiques visant à affirmer de manière explicite leur identité professionnelle aux moyens de meubles et de compositions qu'ils semblent privilégier ou, au contraire, écarter. Ainsi, très rares semblent être les artisans à porter des armoiries abstraites, uniquement composées de pièces honorables ou de partitions. Au contraire, la plupart d'entre eux préfèrent s'identifier avec un ou plusieurs meubles différents désignant leur profession (outils ou objet produit), chacun généralement en un seul exemplaire et éventuellement accompagné d'initiales ou de quelques petits meubles secondaires tels qu'étoiles, croisettes, cœurs ou initiales. En revanche, la répétition d'un même meuble à trois exemplaires placés deux et un, ou sa répartition de part et d'autre d'une pièce honorable, semblent plus spécifiquement propres à la noblesse et aux grandes élites

urbaines. Ainsi, un écu chargé d'une seule paire de forces désigne généralement un drapier ou un tondeur de draps, tandis que chez les marquis de Hautefort, l'outil, emblème parlant, est répété trois fois, deux et un (fig. 3-4)¹⁷. Précisons qu'il ne s'agit là en aucun cas d'une règle systématique, mais plutôt d'un subtil jeu de tendances dont les modalités mériteraient d'être affinées.



3. Linteau armorié sur la maison d'un tondeur de drap ou drapier, XVI^e siècle env., bourg de Fondremand, département de la Haute-Saône (cliché de Yannick Denoix).



4. Armoiries déclarées par François de Hautefort. *Armorial général*, vol. XIII (Guyenne), p. 85 (BnF, Manuscrits, Français 32240).

Enfin, il faut noter que l'emblématique professionnelle peut se passer de l'héraldique, et que par conséquent inscrire les outils emblématiques de son métier dans un écu reflète une volonté de distinction qui traduit les enjeux de compétition sociale au sein d'un espace donné. Ainsi, dans la chapelle du hameau de Saint-Vivant, près de Dole (Jura), se trouvent deux dalles funéraires du XVI^e siècle recouvrant les dépouilles de vigneron identifiés chacun par une serpette, l'une dans un écu, l'autre sans. La dalle la plus proche de l'autel est également celle sur laquelle la serpette est inscrite dans un écu : au sein de l'église, stratégies iconographiques et spatiales concourent à énoncer de subtiles hiérarchies sociales, y compris au sein d'une même profession (fig. 5-6).

17. *Armorial général*, vol. XIII (Guyenne), p. 85 (BnF, Manuscrits, Français 32240).



5. Dalle funéraire d'un vigneron.

6. Dalle funéraire armoriée d'un vigneron.

XVI^e siècle, chapelle Saint-Vivant, commune de Biarne, département du Jura
(clichés de l'auteur).

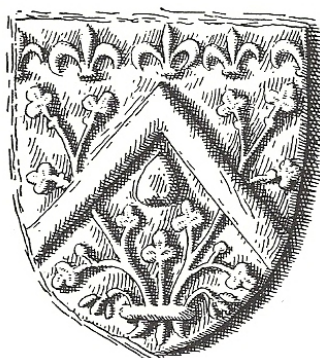
Des insignes dynastiques aux armoiries personnelles

Certaines familles ont commencé leur carrière héraldique en adoptant les emblèmes du seigneur qu'elles servaient. Dans la Mayenne, Alphonse Angot a relevé plusieurs écus sculptés ornés de fleurs de lys dans des demeures villageoises cossues. Les notaires et officiers royaux signalaient en effet leur fonction en apposant les armoiries royales sur leur logis, en tant que marque de délégation de l'autorité royale¹⁸. Ces écus figuraient soit en façade, notamment sur le linteau de la porte d'entrée, soit à l'intérieur, sur le manteau de la cheminée devant laquelle les actes étaient passés. Dans le cas d'un écu simplement orné d'une fleur de lys, la limite entre armes royales, insigne de fonction et armes personnelles est assez floue.

Dans d'autres compositions, l'effort de personnalisation est plus manifeste : par exemple, dans le village de Couesmes-Vaucé, une demeure cossue du hameau de La Galardièrre arbore au manteau de sa cheminée un écu *au rinceau de trèfle accompagné en abîme d'un cœur renversé, un chevron brochant sur le rinceau, le tout accompagné en chef de cinq fleurs de lys, la première et la dernière mouvante des flancs*(fig. 7)¹⁹. Tandis que le cœur dirigé en direction des lys constitue une marque évidente de loyauté envers le roi de France, le trèfle constitue un effort de personnalisation dont la signification nous échappe (emblème parlant ?).

18. Alphonse ANGOT, *Armorial monumental de la Mayenne*, Laval, 1913, p. XXVII et 138-139.

19 *Ibidem*, p. 138, n°220.



7. Armoiries non identifiées, v. 1550,
hameau de La Galardière, commune de Couesmes-Vaucé en Mayenne.
Adolphe Angot, *Armorial monumental de la Mayenne*, Laval, 1913, p. 138, fig. 220.



8. Armoiries de Rolin Roux, 1549, Ménétrux-en-Joux, département du Jura
(cliché de Roland Lecorff).

Des exemples similaires s'observent en Franche-Comté, une province du Saint-Empire romain germanique sur laquelle régnèrent les Habsbourg d'Espagne jusqu'à l'annexion française définitive en 1678. Par exemple, la porte d'une grange du petit village de Ménétrux-en-Joux (Jura) est surmontée d'une pierre millésimée 1549 portant un écu *au sautoir, au briquet couché brochant en abîme, le tout accompagné en chef d'un cœur et en pointe d'un cor* (fig. 8)²⁰. Cet écu peut être attribué à Rolin Roux, qui exerce dans les années 1540 l'activité de notaire et receveur pour l'empereur et le prince de Chalon dans plusieurs seigneuries locales. En utilisant des armoiries, Rolin Roux assoit sa supériorité sociale au sein de la communauté rurale, tandis que le contenu de l'écu légitime ses prétentions en énonçant les autorités de qui émane sa prééminence sociale : le sautoir associé au briquet constitue l'emblème des ducs de Bourgogne et de leurs héritiers les

20. Au sujet des armoiries de Rolin Roux, voir Nicolas VERNOT, « Le cœur en Franche-Comté à l'Époque moderne : iconographie et symbolique », thèse de doctorat (Histoire moderne), École Pratique des Hautes Études, Paris, 2014, t. IV, p. 881-882.

Habsbourg, tandis que le cor de chasse est tiré de l'écartelé des Chalon en tant que princes d'Orange. En Franche-Comté, ce type d'écu ayant pour principal, voire unique, meuble une croix de saint André, est souvent utilisé par les représentants locaux du pouvoir des Habsbourg : notaires, tabellions, officiers seigneuriaux divers²¹. De la même manière, en Bretagne, une étude approfondie du profil social des porteurs d'armoiries associant mouchetures d'hermines et mâcles permettrait peut-être l'identification d'officiers seigneuriaux agissant respectivement pour les ducs de Bretagne et la puissante famille de Rohan dont les armes montraient des mâcles d'or en champ de gueules.

Relevant davantage de l'insigne de fonction que de l'armoirie familiale, ce type d'emblème figure rarement dans les armoriaux parce que les familles qui en firent usage l'abandonnèrent généralement si elles poursuivaient leur ascension sociale. Ainsi, la famille Roux de Ménétrux se pare au XVII^e siècle du titre d'écuyer et adopte un écu *d'azur, à trois têtes de léopards d'or*, usurpant ainsi les armes d'une famille homonyme, originaire de Provence et de noblesse mieux établie²².

Enfin, il faut garder à l'esprit que les emblèmes dynastiques ont pu être utilisés en tant que signes de faction dans les périodes troubles. Ainsi, après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV entre 1673 et 1674, certains Comtois défient la domination des Bourbon en arborant dans leurs armes une croix de saint André par loyauté envers leurs anciens princes naturels, les Habsbourg d'Espagne²³. L'héraldique des provinces conquises par la France aux XVI^e et XVII^e siècles (Bretagne, Flandre méridionale, etc.) mériterait d'être étudiée sous cet angle.

Piété, vœux et pratiques apotropaiques

Le contenu de certains écus peut manifester des préoccupations d'ordre religieux, reflétant des motivations votives, voire apotropaiques.

En Franche-Comté, la famille Parrenin s'installe au lieu-dit le Prélot, écart de la commune de Maîche, en la personne de Pierre Parrenin dit Mossard²⁴. Notaire royal au Russey et au Prélot où il fixe sa résidence, il exerce ses fonctions de 1652 à 1722. Il est également juge châtelain de la seigneurie de Vaucluse et procureur fiscal de la seigneurie de Maîche. C'est à lui qu'on doit la construction de la maison familiale aux allures de grosse ferme, bien conservée (fig. 9). Dans le « tuyé » (cheminée typique des fermes de la région) subsiste un écusson de fondation en relief, à la fasce haussée chargée des initiales *P P M* (pour Pierre Parrenin dit Mossard), accompagnée en pointe du millésime 1662 surmontant un cœur (fig. 10). À l'époque, les Parrenin ne possèdent pas encore d'armoiries, car on ne saurait regarder comme tel ce qui n'est qu'un écusson de fondation, dans lequel le cœur est celui du propriétaire invoquant la protection divine.

21. Nicolas VERNOT, « La croix de Saint André, facteur d'unité entre les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, de Maximilien aux Archiducs (1493-1633) », dans Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE (dir.), *La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIII^e-XVIII^e siècles. Tome I : Aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques*, actes du colloque international, Vesoul-Tournai, 25-27 octobre 2006, Besançon, 2009, p. 95-128.

22. VERNOT, *Le cœur en Franche-Comté...*, (cité n. 20), t. IV, p. 882.

23. Nicolas VERNOT, « Two kings for one county : the use of Saint Andrew's cross by French and Spanish propaganda in the county of Burgundy (17th c.) », dans James D. FLOYD et Charles J. BURNETT (dir.), *Myths and Propaganda in Heraldry and Genealogy*, actes du XXVII^e congrès international des sciences généalogique et héraldique, St Andrews, 21-26 août 2006, Édimbourg, The Heraldry Society of Scotland/The Scottish Genealogy Society, 2008, t. II, p. 859-886.

24. Sur les armoiries des Parrenin, VERNOT, *Le cœur en Franche-Comté...* (cité n. 20), t. IV, p. 863-864.



9. Ferme bâtie par le notaire Pierre Parrenin dit Mossard, 1662
(cliché de Bruno Monnet).



10. Écu non héraldique à l'intérieur de la cheminée de la maison de Pierre Parrenin dit Mossard, 1662 (cliché de Bruno Monnet).

Une vingtaine d'années plus tard, l'aisance de la famille s'affirme avec la construction, à proximité de la maison, d'un imposant grenier fort destiné à conserver le grain et les archives de la maison à l'écart de tout feu qui pourrait les consumer. La porte intérieure de l'édifice est surmontée d'un écu peint que l'on peut décrire comme un *coupé, au 1 : un cœur accompagné de trois points mal ordonnés, le tout accosté les lettres P P ; au 2 : un croissant surmonté d'un point et de deux étoiles* (fig. 11-12). Bien qu'inscrite dans un écu, cette composition de 1685 est fort peu héraldique : les initiales et les points ne font pas partie du répertoire classique du blason. Toutefois, par rapport à l'écu de fondation de 1662, l'effort d'héraldisation est manifeste par l'ajout des étoiles et du croissant, meubles fort répandus dans l'héraldique moderne. Cette appropriation progressive des codes du blason traduit un processus de notabilisation conscientisé qui prend tout son sens dans un grenier fort, édifice qui constitue en soi le symbole du bien accumulé. Ce sentiment de supériorité sociale n'est toutefois pas encore pleinement assumé, puisque cet écu n'est pas visible depuis la rue : surplombant la porte de la cloison

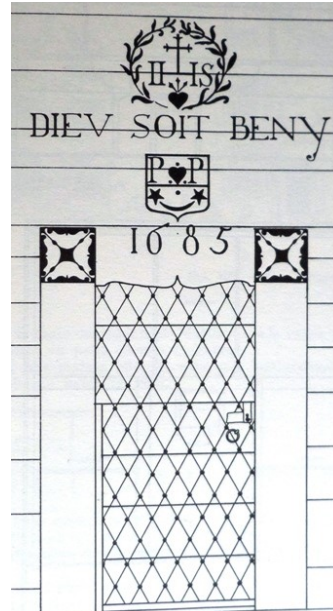
intérieure, donnant accès à la partie la mieux protégée, il s'adresse avant tout au cercle familial et aux puissances célestes. De fait, cette composition demeure encore fortement tributaire des codes apotropaïques visant à attirer la protection divine sur un lieu et des biens. En effet, pour comprendre le sens de cet écu, il faut reculer de quelques pas et considérer l'ensemble du décor surmontant la porte.



11

11. Grenier édifié par Pierre Parrenin dit Mossard, 1685 (cliché de Bruno Monnet).

12. Composition peinte à l'intérieur du grenier (relevé de Bernard Guillaume).



12

L'écu n'est qu'un élément au sein d'un ensemble plus vaste qui, de bas en haut, comporte quatre niveaux :

- le millésime 1685 ;
- l'écu ;
- l'inscription « DIEU SOIT BENY » ;
- un monogramme christique accompagné du cœur aux trois clous, le tout dans une couronne de feuillages.

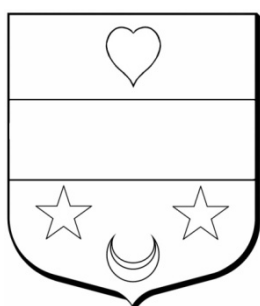
Le sens d'une telle composition s'éclaire si on admet que les limites de l'écu sont poreuses. Dès lors, le cœur encadré d'initiales est celui de Pierre Parrenin, dont l'élévation, figurée par le croissant et les étoiles, conduit au Christ dont le nom apparaît au sommet de la composition. En bénissant Dieu, Pierre Parrenin invoque en retour la protection divine, en vertu de la logique du don et du contre-don qui conserve toute sa pertinence dans la société d'Ancien Régime. Un exemple non héraldique, mais faisant appel au même vocabulaire, confirme cette interprétation : dans le bourg de Pesmes, lui aussi en Franche-Comté, une pierre sculptée datée de 1692 montre un gros cœur en bas-relief chargé d'un monogramme christique aux trois clous de la Passion surmonté d'une inscription peinte, « LAUS DEO » (« Louange à Dieu »), complétée par une seconde, gravée de chaque côté du cœur : « DEUS DAT QUIBUS VULT » (« Dieu donne à qui il

veut »). En-dessous, les initiales ED et ALB désignent le couple dont l'élévation est signifiée par un petit croissant et des étoiles peintes (fig. 13). La signification de cette pierre est la suivante : le couple de propriétaires, manifestant sa piété en élevant ses louanges et son cœur à Dieu, obtient en retour les bienfaits du Très-Haut. Cette pierre a donc une double signification : d'abord propitiatoire, appelant la bénédiction de Dieu sur le foyer, elle légitime également les inégalités sociales en faisant de Dieu le répartiteur des biens matériels dans le monde terrestre.



13. Bas-relief surmontant une porte d'entrée.
1692, Pesmes, département de la Haute-Saône
(cliché de Jean-Pierre Bévalot).

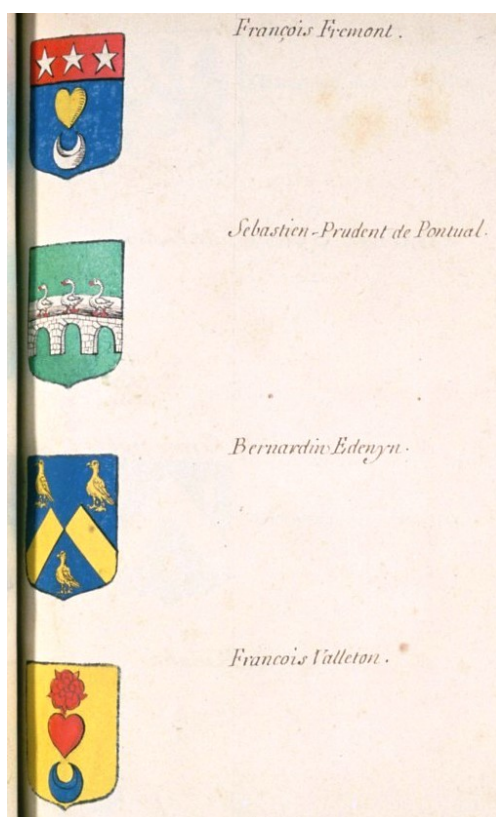
Revenons au Prélot. Fils de Pierre Parrenin, Luc Antoine Parrenin est lui aussi notaire, d'abord à Baume-les-Dames, puis au Prélot, où il reprend l'étude paternelle à partir de 1714. Il succède également à son père en tant que procureur fiscal de la seigneurie de Maîche, de 1725 à 1755. Le cachet qu'il utilise en 1733 montre *une fasce accompagnée en chef d'un cœur, en pointe de deux étoiles et d'un croissant, ce dernier en pointe*²⁵ (fig. 14). Ces armoiries résultent d'un toilettage de l'écu du grenier fort : les initiales et les points qui contrevenaient aux règles du blason ont été ôtés, le trait du coupé a été élargi en fasce. Cette composition semble conserver sa signification primitive, mais de manière plus implicite : un cœur surmontant les astres est bien un cœur offert à Dieu.



14. Armoiries de Luc Antoine Parrenin,
1733 (restitution d'après son sceau,
réalisée par Jean-Paul Fernon).

25. Jules et Léon GAUTHIER, *Armorial de Franche-Comté*, Marseille, 1975, p. 171.

À travers toute la France, on rencontre des écus plaçant un cœur entre un croissant en pointe et, en chef, une croix, éventuellement une rose, ou plus souvent encore une ou plusieurs étoiles, compositions généralement investies d'une signification similaire. Par un mouvement d'élévation signifié par le croissant, le cœur du propriétaire des armes monte à Dieu (la croix), à la Vierge (la rose) ou plus généralement aux cieux (les étoiles) (fig. 15)²⁶. Cette interprétation est parfois confirmée de manière éclatante par les sources d'archives : ainsi, les armes à la *divise accompagnée en chef d'une croix reliquaire (ou croix de procession ?) et en pointe d'un croissant surmonté d'un cœur* portées au XVII^e siècle par Pierre Lambert, tabellion du village comtois de Guyans-Vennes, expriment une dévotion à la Sainte Croix confirmée par le fait qu'en 1636, il fonda une chapelle sous l'invocation de cette dernière et de saint Lambert, somptueusement pourvue et richement dotée (fig. 16)²⁷.



16

15

15. Deux écus montrant des cœurs en position d'élévation.

Armorial général, vol. VIII (*Bretagne I*), p. 171

(BnF, Manuscrits, Français 32235).

16. Armoiries portées par Pierre Lambert, vers 1621.

Guyans-Vennes, département du Doubs

(cliché de Bruno Monnet).

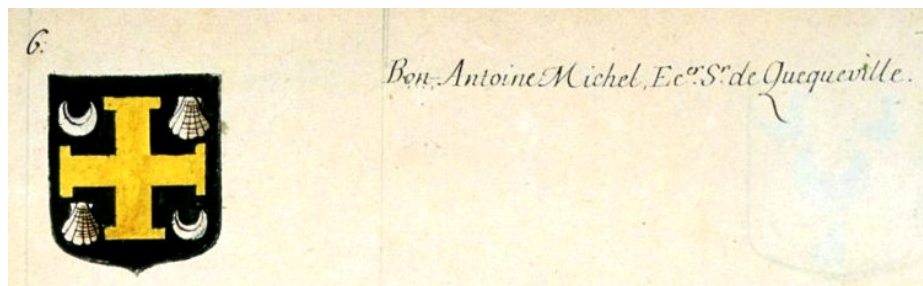
26. VERNOT, *Le cœur en Franche-Comté...* (cité n. 20), t. III, p. 585-586.

27. *Ibidem*, t. IV, p. 841-842 (voir tout spécialement, aux Archives départementales du Doubs, les cotes E 3570 et G 2281-2282).

De telles marques de piété assimilent ces armoiries à de véritables prières héraldiques, voire à des ex-voto. En Normandie, une famille de hobereaux dénommée Michel porte de *sable à la croix potencée et alésée d'or, cantonnée au 1 et 4 de deux croissants d'argent et au 2 et 3 de deux coquilles de même* (fig. 17).²⁸ Inscrite sur le manteau de la cheminée armoriée de leur manoir, la devise « CRESCIT IN CRUCE VOTU » livre la signification de l'écu : « Il [ou elle] croît par un vœu à la croix »²⁹. Le sujet du verbe « croître » est désigné par les coquilles évoquant le patronyme Michel, la coquille étant un symbole associé à l'idée de pèlerinage particulièrement évident compte-tenu de la proximité du sanctuaire du Mont-Saint-Michel. Ainsi, la famille est désignée non seulement par ses armoiries mais aussi, en leur sein, par la coquille qui fonctionne comme une véritable mise en abyme du nom dans l'écu, allouant aux armes la signification suivante : « la famille Michel croît en s'étant vouée à la croix ».

Par conséquent, ce sont bien des armoiries votives que portaient les Parrenin, Pierre Lambert et les Michel. Les croix héraldiques, le tau de saint Antoine (un signe dont l'usage contre la peste est attesté) et d'autres attributs religieux furent-ils choisis pour des raisons non seulement spirituelles, mais plus spécifiquement propitiatoires et apotropäïques, afin de veiller sur la lignée ? Les exemples précédemment cités suggèrent qu'il s'agit probablement là d'une autre piste d'interprétation à explorer.

Plus largement, un examen attentif du contenu de l'*Armorial général* permet d'affirmer qu'un grand nombre d'armoiries créées aux XVI^e et XVII^e siècles ont été composées avec l'intention d'exprimer explicitement l'ascension sociale de la famille concernée.



17. Armoiries déclarées par Bon-Antoine Michel
Armorial général, vol. XX (Normandie, Caen), p. 6
(BnF, Manuscrits, Français 32247).

3. LES ARMOIRIES COMME MISE EN IMAGE DE L'ASCENSION SOCIALE

Les armoiries *d'argent à l'écureuil rampant de gueules* de l'ambitieux Nicolas Fouquet, surintendant des finances du roi Louis XIV, ont été tellement citées pour illustrer la notion d'armoiries parlantes qu'on en oublie qu'elles ne disent pas uniquement cela. Associé à la devise « *Quo non ascendet ?* » (« Jusqu'où ne montera-t-il pas ? »), ce

28. *Armorial général*, vol. XX (Normandie, Caen), p. 6 (BnF, Manuscrits, Français 32247).

29. [COLL.], MICHEL - *Le50enligneBIS*. Disponible en ligne : [http://le50enlignebis.free.fr/spip.php?article3230&id_document=9870] (consulté le 08 août 2020).

fouquet (nom de l'écureuil en ancien français) est un animal qui s'élève. Loin de se contenter d'illustrer le patronyme, ces armoiries mettent donc en image le nom d'une famille en ascension. De fait, l'expression de cette élévation constitue une des thématiques majeures de l'héraldique moderne.

Le prestige de l'azur

Michel Pastoureau a montré que l'augmentation de la fréquence de l'azur dans les armoiries reflétait une évolution culturelle sur le long terme, entre l'Antiquité et nos jours, affirmant le bleu comme couleur préférée des Occidentaux au détriment du rouge³⁰. Dans le blason, cette évolution des sensibilités s'accompagne de motivations symboliques qu'il nous semble désormais possible d'explicitier.

Dans un passage célèbre, La Bruyère ironise sur ces bourgeois gentilshommes qui adoptent des armoiries ornées de meubles d'or en champ d'azur. Voici ce qu'il écrit, en 1688, l'auteur des *Caractères*, au sujet d'une famille de parvenus imaginaires, les Sannions : « Ils ont avec les Bourbons, sur une même couleur, un même métal ; ils portent, comme eux, deux et une ; ce ne sont pas des fleurs de lys, mais ils s'en consolent : peut-être dans leur cœur trouvent-ils leurs pièces aussi honorables, et ils les ont communes avec de grands seigneurs qui en sont contents. On les voit sur les vitres et sur les vitrages, sur la porte de leur château, sur le pilier de leur haute justice [...] : elles s'offrent aux yeux de toutes parts, elles sont sur les meubles et sur les serrures, elles sont semées sur les carrosses [...]. Je dirais volontiers aux Sannions : votre folie est prématurée ; attendez du moins que le siècle s'achève sur votre race : ceux qui ont vu votre grand père, qui lui ont parlé, sont vieux, et ne sauraient plus vivre longtemps. Qui pourra dire comme eux : là il étalait, et vendait très cher ? »³¹.

S'il est incontestable que les armoiries royales françaises ont constitué un puissant modèle pour les armoiries de nombreux bourgeois gentilshommes du royaume³², le recours aux statistiques permet de montrer que l'augmentation de la fréquence de l'azur dans les écus s'accompagne d'une plus grande fréquence des figures sidérales, et tout particulièrement du croissant et des étoiles. Par conséquent, le succès de l'azur héraldique s'explique d'abord en raison de sa capacité à représenter symboliquement le ciel.

L'augmentation des meubles sidéraux

Tandis que les astres étaient relativement rares dans l'héraldique médiévale française et souvent utilisés comme brisures, ils acquièrent un nouveau statut symbolique à l'Époque moderne. Apparaissant sur environ un tiers des armoiries composées au XVII^e siècle³³, les astres ont été employés pour signifier l'ascension sociale.

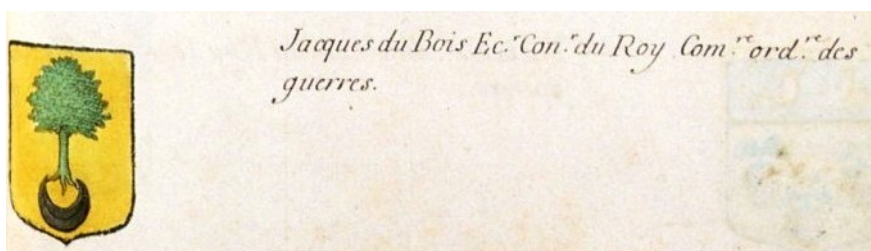
30. Michel PASTOUREAU, *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, 2000.

31. Jean de LA BRUYÈRE, *Les caractères*, VII, *De la ville*, n°10.

32. Au sujet du concept de *similarisation*, voir Sven Tito ACHEN, « La similarisation : un côté oublié des études héraldiques », dans *Genealogica et Heraldica 10. Internationaler Kongress für genealogische und heraldische Wissenschaften*, actes du X^e congrès international de généalogie et d'héraldique, Vienne, 14-19 sept. 1970, Vienne, Heraldisch-genealogische Gesellschaft « Adler », 1972, t. 2, p. 329-340.

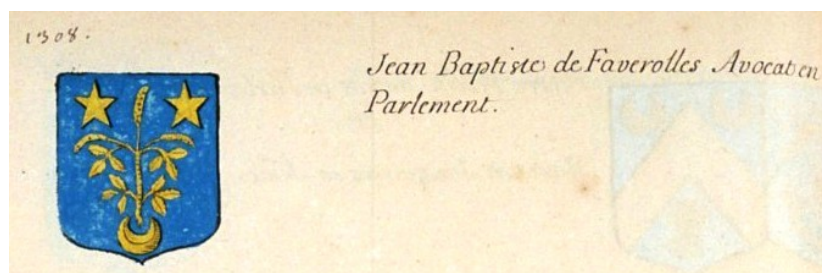
33. VERNOT, *L'Armorial général...* (cité n. 6), p. 184-186, complété par l'examen des autres registres de l'*Armorial général*.

Le mot « croissant » dérive du verbe latin *creocere* qui signifie à la fois « croître » et « s'élever ». Le croissant héraldique conserve ce double sens, comme le montre le fait qu'il est placé très souvent en pointe de l'écu, en position d'élever le ou les meubles qui le surmonte. C'est cette valeur sémantique seule qui permet d'expliquer comment un croissant de lune peut être figuré si souvent « montant », pointes en l'air, c'est-à-dire dans une position astronomiquement rarissime. Ainsi, très fréquents sont dans l'*Armorial général* les écus montrant une plante prenant appui sur un croissant qui semble lui donner naissance. Par exemple, à Paris, un certain Jacques du Bois, « écuyer, conseiller du Roy, commissaire ordinaire des guerres », déclara un écu *d'or à l'arbre arraché de sinople soutenu d'un croissant de sable* (fig. 18). Par un procédé de mise en abyme similaire à celui observé dans le cas des armoiries des Michel, le meuble parlant – ici un arbre – désigne la famille elle-même, dont le croissant signifie l'ascension et la croissance³⁴.



18. Armoiries déclarées par Jacques du Bois.
Armorial général, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1615
(BnF, Manuscrits, Français 32251).

Dans l'héraldique moderne française, croissants et étoiles apparaissent souvent simultanément dans l'écu. Leur association suit presque toujours la même disposition : le croissant, utilisé seul, est généralement posé en pointe, tournant ses pointes en direction d'une ou plusieurs étoiles qui le dominent. Cette codification sémantique possède des équivalents dans l'iconographie religieuse : dans certaines figurations de l'Assomption, la Vierge est représentée les pieds posés sur un croissant de lune, la tête ceinte d'étoiles, en écho à la vision de l'Apocalypse évoquant une femme enveloppée par le soleil, la lune sous ses pieds, la tête couronnée de douze étoiles (*Apocalypse XII*, 1).

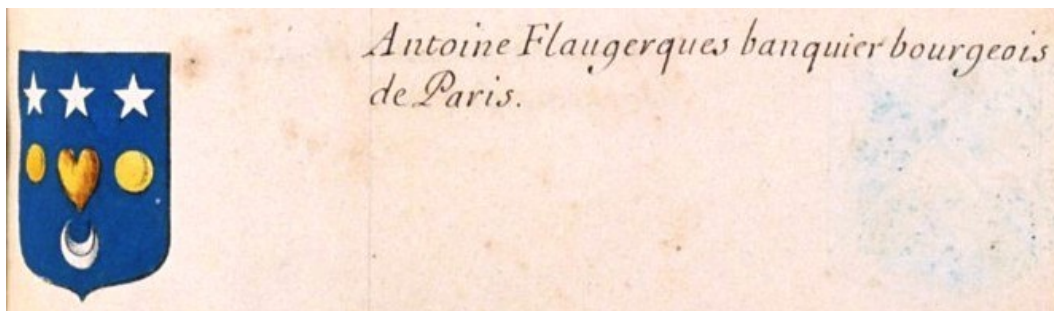


19. Armoiries déclarées par Jean-Baptiste de Faverolles.
Armorial général, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1308
(BnF, Manuscrits, Français 32251).

34. *Armorial général*, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1615 (BnF, Manuscrits, Français 32251).

De manière similaire, de nombreux écus arborent, sur un champ d'azur, un meuble parlant situé entre un croissant en pointe et des étoiles placées en chef, ou sur un chef. Par exemple, les Faverolles, une famille de juristes Parisiens, portent *d'azur au plant de fève fruité et feuillé, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or*³⁵ (fig. 19). En réalité, n'importe quel meuble peut être ainsi placé en élévation : à Dijon, le marchand drapier Daniel Granger porte *d'azur à une « grange couverte en dos-d'âne d'or », accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant d'argent*³⁶!

Dans certains cas plus rares, le meuble placé en position d'élévation n'est pas parlant, mais fait allusion à l'activité professionnelle, voire aux talents du porteur. C'est ce qui explique, par exemple, que certaines marques de marchands soient elles aussi accompagnées d'astres. L'un des écus les plus explicites est sans conteste celui présenté par un banquier parisien dénommé Antoine Flaugerques, qui enregistra des armes *d'azur au cœur accosté de deux besants, le tout d'or accompagné en chef de trois étoiles rangées d'argent et en pointe d'un croissant de même* (fig. 20)³⁷. Les besants étant des pièces d'or stylisées, les armoiries peuvent être interprétées ainsi : « donnez-moi votre confiance (le cœur d'or), et je ferai croître (le croissant) votre fortune (les besants) jusqu'au ciel (les trois étoiles) » !



20. Armoiries déclarées par le banquier Antoine Flaugerques.
Armorial général, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1585
 (BnF, Manuscrits, Français 32251).

Ajoutons enfin qu'à Paris et Versailles, le soleil est plus fréquent que dans bien d'autres régions, suggérant l'existence d'une véritable héraldique courtisane dont les contours mériteraient d'être précisés. Ainsi, influence royale et souci d'élévation se conjuguent pour donner à l'héraldique moderne française cet aspect qui le distingue si nettement de ses voisines européennes.

35. *Armorial général*, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1308 (BnF, Manuscrits, Français 32251).

36. Charles d'HOZIER, *Armorial général de France. Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696. Généralité de Bourgogne*, Dijon, 1875, t. I, p. 8, n°91.

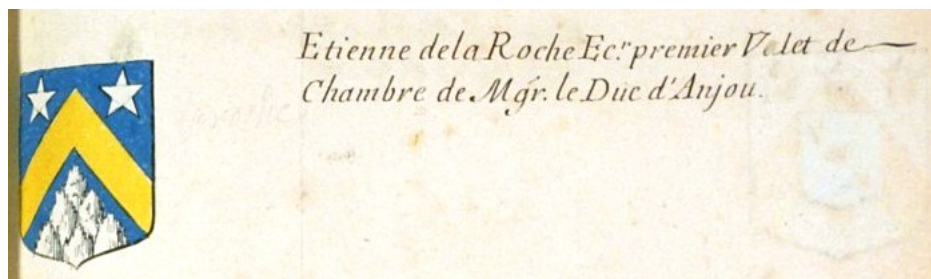
37. *Armorial général*, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1585 (BnF, Manuscrits, Français 32251).

Des pièces très honorables

On peut admettre que la présence des pièces honorables dans l'héraldique moderne française s'explique par la volonté tout à la fois de structurer la composition de l'écu et d'imiter l'héraldique noble antérieure. Toutefois, une analyse plus fine permet également d'affirmer que la présence de certaines pièces a été motivée par des intentions symboliques qu'il est possible d'explicitier, au moins partiellement.

À l'Époque moderne, le chevron est devenu la pièce honorable la plus usitée, un phénomène qui n'a pas échappé à des théoriciens du blason tels que Marc Gilbert de Varennes en 1635 ou, en 1660, Pierre Palliot³⁸. Continue depuis le Moyen Âge, l'augmentation semble plus marquée en France que partout ailleurs en Europe. Une des explications de ce succès est la capacité du chevron à exprimer l'idée d'ascension. Ainsi, Marc Gilbert de Varennes écrit en 1635 que le chevron est comparable au « faïste d'une maison, puisqu'il avoïne de plus près le ciel que tout le reste », le faïste étant « cette partie éminente de nos édifices, qui porte sa pointe le plus près qu'elle peut vers les plus hautes sphères du monde »³⁹. Dans le même ordre d'idées, la pointe du chevron est blasonnée « cime » par les auteurs de l'époque.

Or, cette conception symbolique n'est pas une lubie de théoriciens : dans la pratique héraldique également, le chevron est associé à l'idée d'élévation. Ainsi s'explique le fait que tant de chevrons figurent sur des champs d'azur, et de surcroît si souvent accompagnés d'étoiles en chef et d'un croissant en pointe, à telle enseigne que les armes *d'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant* sont les plus fréquemment adoptées à l'Époque moderne dans de nombreuses provinces de France, probablement parce qu'elles figuraient le symbole générique de l'ascension, par opposition à l'écu *d'argent au lion de gueules* qui était le plus fréquent au Moyen Âge, à une époque où la valeur du lion au combat était plus prisée que l'élévation du parvenu.



21. Armoiries déclarées par Étienne de la Roche.
Armorial général, vol. XXIII (Paris I), p. 55
(BnF, Manuscrits, Français 32250).

La valeur élévatrice du chevron est encore confirmée par la récurrence, partout en France, d'armoiries construites selon le schéma suivant : d'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un meuble parlant. Par exemple, à Paris, Étienne de

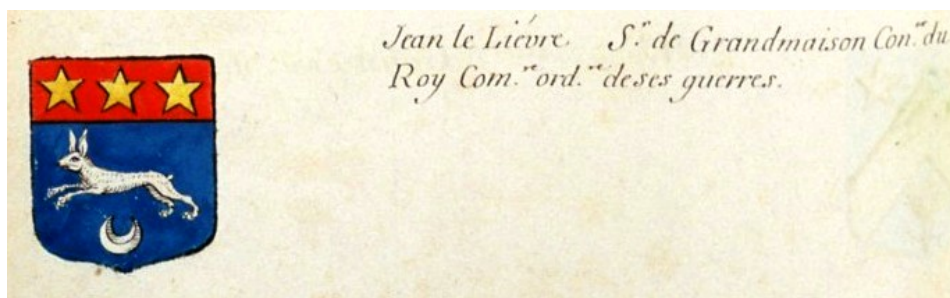
38. Marc Gilbert de VARENNES, *Le roy d'armes ou l'art de bien former, charger, briser, timbrer, et par conséquent, blasonner toutes les sortes d'armoiries, selon les maximes les plus asseurées, et les termes les plus généralement receus. Le tout enrichy de discours, d'antiquitez, et d'une grande quantité de blasons des armes, de la plupart des illustres maisons de l'Europe, et spécialement de beaucoup de personnes de condition qui sont en France*, Paris, 1635, p. 212 et PALLIOT, *La vraye et parfaite science* (cité n. 10), p. 156.

39. VARENNES, *ibidem*, p. 212.

la Roche porte *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un mont à six coupeaux de même* (fig. 21), là où, à Dijon, le procureur Caillet place une *caille* et, à Poligny, le chanoine Boucaut un *bouquet de cerises*⁴⁰.

Le chef peut lui aussi contribuer à l'expression de cette élévation. Dans le volume comtois de l'*Armorial général*, les statistiques montrent que 42 % des chefs sont d'azur, alors que le taux moyen pour les meubles (pièces honorables incluses) est de 20 %. En outre, plus de la moitié des chefs sont chargés d'au moins un meuble sidéral tel qu'étoile, croissant ou soleil. La valeur céleste du chef augmente encore si l'on prend en compte ceux qui sont chargés d'oiseaux⁴¹.

Cette élévation vers le ciel est un thème extrêmement commun dans les pages de l'*Armorial général*. Par exemple, les armes enregistrées à Paris par un certain Jean Le Lièvre (fig. 22) sont *d'azur au lièvre courant d'argent accompagné en pointe d'un croissant de même, sous un chef cousu chargé de trois étoiles d'or*. Le croissant en pointe et le chef à trois étoiles signifient l'ascension sociale du porteur du patronyme, Le Lièvre, une ascension confirmée par le fait qu'il se déclara en tant que « sieur de Grandmaison, conseiller du Roy, commissaire ordinaire de ses guerres »⁴². Il était l'un des nombreux bourgeois gentilshommes gravitant autour de la cour du roi.



22. Armoiries déclarées par Jean Le Lièvre.
Armorial général, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1614
(BnF, Manuscrits, Français 32251).

De tels choix montrent que l'évocation du ciel était considérée comme pertinente et souhaitable par les concepteurs des armoiries, confirmant l'idée que les armoiries expriment l'idée d'ascension que l'on peut entendre aussi bien comme spirituelle que sociale, les deux notions étant, comme nous l'avons vu, davantage complémentaires qu'antagonistes dans la mesure où c'est Dieu qui élève et abaisse.

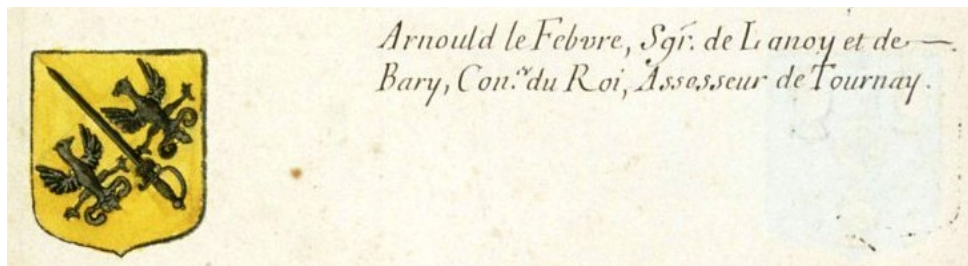
40. *Armorial général*, vol. XXIII (*Paris I*), p. 55 (BnF, Manuscrits, Français 32250) et vol. VI (*Bourgogne duché*), p. 85 et 417 (BnF, Manuscrits, Français 32233).

41. VERNOT, *Le cœur en Franche-Comté...* (cité n. 20), t. III, p. 589-590.

42. *Armorial général*, vol. XXIV (*Paris II*), p. 1614 (BnF, Manuscrits, Français 32251).

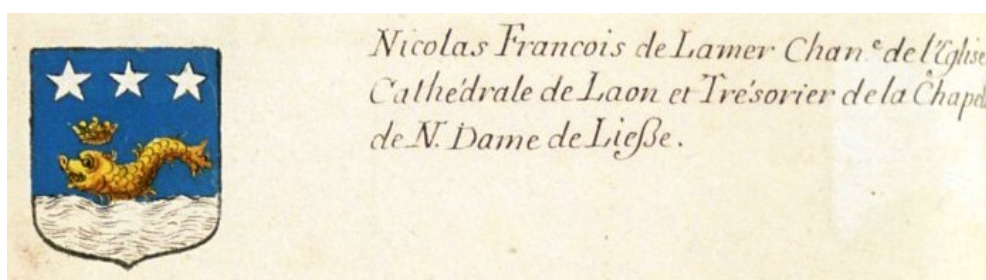
Meubles parlants et ennoblissants

Au XVII^e siècle, les armoiries parlantes sont très nombreuses chez les roturiers : Jacques Jalouneix a montré qu'à Limoges vers 1650, plus des deux tiers des armoiries roturières sont parlantes⁴³ et on peut considérer que c'est le cas d'au moins un tiers des armes composées sous le règne de Louis XIV dans la plupart des provinces du royaume⁴⁴. Comme on l'a vu, le meuble parlant est la plupart du temps placé en position d'élévation afin de signifier l'ascension sociale et/ou spirituelle de la famille.



23. Armoiries déclarées par Arnould Le Febvre.
Armorial général, vol. XII (Flandres), p. 276
(BnF, Manuscrits, Français 32239).

Le meuble parlant destiné à évoquer le patronyme à l'intérieur de l'écu est choisi avec le plus grand soin. Il s'agit d'éviter les connotations négatives que le surnom pourrait inspirer. Par exemple, les porteurs du patronyme Faivre, Fèvre ou Lefèvre, dérivant du latin *faber*, écartent généralement les très roturiers marteaux et enclumes, pour privilégier d'élégantes clefs d'or ou des épées, à l'instar du flamand Arnould Febvre, seigneur de Lannoy et Bary, qui porte *d'or à une épée accostée de deux aigles affrontées, le tout en bande, de sable*(fig. 23)⁴⁵. Significativement, les bastions et les armes à feu sont très rares dans l'héraldique moderne française, tandis que les tours crénelées et les armes blanches, et notamment les épées, sont fréquentes. Cet archaïsme volontaire est motivé par des considérations sociales : les armes évoquant la chevalerie peuvent suggérer une noblesse ancienne et de rang bien supérieur aux soldats qui servent dans l'artillerie.



24. Armoiries déclarées par Nicolas-François de Lamer.
Armorial général, vol. XXXII (Soissons), p. 4
(BnF, Manuscrits, Français 32259).

43. JALOUNEIX, *L'héraldique du Limousin...* (cité n. 7), p. 143 et suiv.

44. VERNOT, *L'Armorial général...*(cité n. 6), p. 204-208.

45. *Armorial général*, vol. XII (Flandres), p. 276 (BnF, Manuscrits, Français 32239).

Les animaux ou plantes considérés comme nobles ou royaux dans leurs domaines respectifs sont privilégiés, qu'ils soient parlants ou pas. Par exemple, les familles dont le patronyme évoque la mer ou la pêche privilégient le dauphin, considéré alors comme le roi des poissons. Ainsi, Nicolas François de Lamer, à Laon, portait *d'azur au dauphin couronné d'or nageant sur une mer d'argent, surmonté de trois étoiles rangées en chef de même* (fig. 24)⁴⁶. La rose, reine des fleurs en raison de sa beauté et de son association avec Marie, a été la plus fréquente des fleurs dans l'héraldique française depuis le Moyen Âge et conserve sa primauté à l'Époque moderne. Plus généralement, les champs lexicaux de la noblesse, des vertus qu'elle est supposée incarner telles que l'héroïsme, la force ou la bravoure, ainsi que des activités dans lesquelles ces vertus se manifestent telles que la chevalerie, la chasse ou les croisades, expliquent le succès persistant des lions et des aigles, ainsi que des tours, des molettes, des lévriers, des cors et autres têtes de Maures.

Mais le snobisme n'est pas l'unique sentiment ayant inspiré la composition des armoiries modernes : l'humour, l'autodérision, voire le cynisme y font des apparitions plus discrètes, mais réelles. À Soissons, la famille d'un receveur des tailles appelée Thomas porte au XVIII^e siècle un écu proprement extraordinaire, *d'argent, au poisson abaissé soutenant un mât équipé et flammé* (couleurs inconnues), accompagné de la devise « ITAUT IMPLERETUR NAVIS »⁴⁷, tirée de l'Évangile selon Marc (IV, 37) (« en sorte que labarque fût remplie [d'eau en raison de la tempête qui se lève] »). Le contenu de l'écu forme un rébus : *thon* + *mât* = *Thomas*, tandis que la devise, pourtant tirée des Évangiles, doit être interprétée ici comme une allusion non dénuée de cynisme à la collecte des taxes exercée par la famille (fig. 25).



25. Armoiries de la famille Thomas, Soissons, XVIII^e siècle.

Charles-François Afforty, *Armorial contenant les armes des principales maisons et notables familles de la ville et châtellenie de Senlis*, p. 2

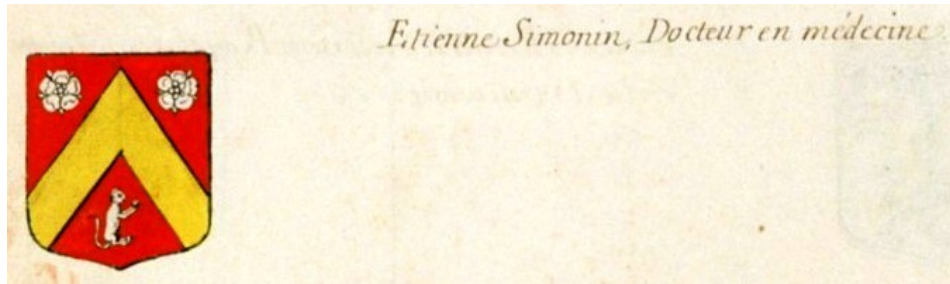
(cliché des Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, boîte 97).

Plus aimables apparaissent les armoiries déclarées à Besançon par un médecin dénommé Étienne Simonin. Il porte en effet *de gueules au chevron d'or accompagné en*

46. *Armorial général*, vol. XXXII (Soissons), p. 4 (BnF, Manuscrits, Français 32259).

47. Jean-Baptiste AUZEL, *L'armorial de Senlis du chanoine Afforty (XVIII^e s.)*, Beauvais-Senlis, 2002, p. 38 et 135.

chef de deux roses et en pointe d'un singe assis mordant une pomme, le tout d'argent (fig. 26)⁴⁸. En dialecte comtois, un *mounin* est un petit singe⁴⁹ : sous la cime d'un chevron, il permet d'obtenir le rébus *cime + mounin = Simonin*. Les exemples des Thomas et du docteur Simonin viennent rappeler que les personnalités individuelles sont susceptibles d'infléchir les tendances générales présidant à l'élaboration des armoiries.



26. Armoiries déclarées par Étienne Simonin.
Armorial général, vol. VII (*Bourgogne comté*), p. 456
(BnF, Manuscrits, Français 32234).

CONCLUSION

Une meilleure prise en compte du profil social des roturiers qui adoptent des armoiries dès le Moyen Âge et, plus encore, à l'Époque moderne, suggère que le processus de diffusion sociale de l'héraldique n'est pas tant un phénomène de démocratisation que d'appropriation par un cercle plus large et diversifié d'élites. En effet, ceux qui franchissent le pas semblent se considérer ou être perçus comme des notables au sein de leur communauté. Soucieux d'affirmer leur prééminence, ils empruntent à la noblesse des éléments du langage iconographique grâce auquel cette dernière assoit sa domination, quitte à en détourner parfois les codes pour mieux affirmer une réussite sociale légitimée par le labeur plus que par le sang. Dès lors, l'adoption d'armoiries semble bel et bien constituer un acte performatif inscrivant l'individu dans le groupe des élites, y compris artisanales et paysannes, et quel que soit le contour, flou voire conflictuel, que l'on puisse donner à cette notion. Cette prise en compte du contexte social de l'adoption des armoiries éclaire le sens à donner à un grand nombre de compositions adoptées à l'Époque moderne : au-delà de l'acte d'adoption lui-même, le contenu de l'écu exprime volontiers l'ascension sociale que vit, perçoit et donne à voir le nouvel armigère. Tel est le sens à donner à cette prédilection pour les meubles parlants valorisés, les figures célestes et tout ce qui peut exprimer une élévation.

48. *Armorial général*, vol. VII (Bourgogne comté), p. 456 (BnF, Manuscrits, Français 32234).

49. Colette DONDAINE, *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté*, Strasbourg, 2002, p. 368.

Cette tendance générale mérite bien sûre d'être affinée et probablement nuancée en fonction des lieux, des groupes sociaux, voire des parcours individuels. On l'aura compris, le présent article ne prétend pas avoir fait le tour des thèmes abordés : il s'agit davantage d'une présentation des pistes à explorer dans les années à venir. À ce titre, nous remercions d'avance tout lecteur qui accepterait de nous faire part de ses remarques, critiques et commentaires permettant de progresser dans l'élucidation d'une héraldique moderne qui, loin d'être décadente, apparaît au contraire comme étonnamment vive et inventive⁵⁰.

50. REMERCIEMENTS : nous tenons chaleureusement à remercier Jean-Paul Fernon pour sa restitution héraldique, Yannick Denoix, Roland Lecorff, Jean-Pierre Bévalot et la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis pour leurs photographies, Bernard Guillaume pour son relevé et son soutien constant, Christophe Maneuvrier pour ses précisions sur la sigillographie normande. Je tiens à exprimer tout particulièrement ma gratitude à Bruno Monnet pour toute la documentation transmise sur les familles Parrenin et Lambert en Franche-Comté.